



*République Française – Département du Rhône*  
**SAINT LAURENT de CHAMOUSSET**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET**

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE du 21 décembre 2017.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2017.

Compte rendu affiché le 4 janvier 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON

Membres présents : P. VARLIETTE, Y. SIMON, Y. BRETONNIER, C. BOUCHUT, I. LOTISSIER, L. YVOREL, O. VERMARE, S. BOINON, A. BOURGEOIS, A. GIRAUD, R. MAZARD, M. LOTISSIER, P. FRENAY, L. CARRET, S. SIMONDAN, V. BERTHOLON, T. LOISON.

Membres excusés : S. SIMONDAN (pouvoir à M. LOTISSIER), F. BONNET, S. DORIMOND-PEREIRA.

• **Bilan énergétique bâtiments communaux,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric SOUVY, technicien conseiller en économie partagée. Il présente le bilan énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Il a étudié toutes les consommations (gaz, électricité, fuel, eau...) et défini des pistes pour la réalisation d'économie d'énergie. Il propose la surveillance des consommations des bâtiments via un logiciel. Car les consommations restent très importantes sur certains bâtiments. Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente va faire l'objet en 2018 d'un programme de travaux incluant une rénovation thermique. Monsieur Eric SOUVY expose qu'il peut apporter son aide par la définition d'un programme d'action pour les autres bâtiments : audit du bâtiment, suivi des consommations, aide au choix des matériels, des systèmes de régulation.

Monsieur le Maire le remercie pour cet excellent travail et engage la commune dans une réflexion sur les actions à mettre en place.

• **PLU : diagnostic PADD.**

Monsieur le Maire expose que 2017 a été consacrée au diagnostic du territoire communal. Le PLU sera établi pour 10 ans et intégrera les dispositions du SCOT. La commune bénéficiera de 6,6 ha de constructibilité (23,5 ha étaient encore inscrits au POS) pour du résidentiel.

Monsieur Yvan SIMON présente le document de travail concernant le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Ce dernier pose différentes questions permettant de mener une réflexion sur plusieurs points (axe de développement de la commune, définition d'une politique de développement, de préservation...). Il y a un enjeu politique réel dans les critères de choix doivent être très clairs afin de définir les zones constructibles (raccordements aux réseaux par exemple...). Il est donc nécessaire de réaliser une carte des terrains à conserver constructibles.

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion en présence de Monsieur Gérard VULPAS, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais en charge de l'urbanisme et de Madame Hélène GAUTRON, directrice du service urbanisme. Cette rencontre avait pour objet notamment l'extension de la zone artisanale de la Grange Thival. La présence d'une zone humide va compliquer la procédure et des demandes de terrains à vocation économique ont été formulées. Il est donc proposé de réfléchir à l'extension de la zone artisanale Croix Grand Borne et qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, dont l'économie est la compétence, afin de demander une étude et la mise en œuvre du projet.

• **Avenant marché public station d'épuration,**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Christian BOUCHUT de présenter les avenants négatifs pour le chantier de la station d'épuration pour un total de 1 480.00 € HT.

• **Approbation de l'adhésion de la CCMDL à divers syndicats,**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 29 novembre 2017, le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a notifié la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2017, approuvant à l'unanimité l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux Syndicats de rivières suivants :

- Syndicat de Mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin du Garon (SMAGGA)
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)
- Syndicat intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR)

En effet, les lois MAPTAM et NOTRe ont créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre. Cette compétence étant déjà exercée par les-dits syndicats sur les bassins versants correspondant, ainsi que des compétences complémentaires telles que les missions d'amélioration de la qualité de l'eau, la mise en œuvre d'une gestion quantitative adaptée de la ressource en eau, la surveillance des milieux aquatiques ou l'éducation à l'environnement, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a décidé de confier à ce syndicat par subdélégation ces compétences. Les communes de Saint Martin en Haut, de Montromant et de Sainte Catherine qui doit rejoindre notre communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 adhéraient en direct à ces syndicats.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire approuve ces adhésions à l'unanimité.

• **Travaux des commissions**

Monsieur le Maire annonce la signature pour l'acquisition du terrain de Monsieur Pascal POTHIER pour la construction d'un immeuble d'habitation et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Il annonce au Conseil Municipal la préparation de la cession de ce terrain à la société PRODEXIA et la présentation de ce dossier en janvier 2018. Il reste à réfléchir sur le devenir de la maison ODIN au sein de cet aménagement.

Pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), il rappelle que la commune va se porter acquéreur d'une surface de 735 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du bâtiment construit par la société PRODEXIA pour un montant de 712 500 € HT. Ce montant portera sur des locaux complètement aménagés. Différentes aides seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ARS, et le financement de cette opération sera complété par un emprunt. L'équilibre de cette opération sera assuré par les loyers modérés versés à la commune par les occupants.

Il rend compte des dernières avancées avec la succession SARRAZIN. Le compromis devrait être signé très prochainement. Il annonce aussi que des négociations ont été engagées avec le département du Rhône pour le prix de cession du terrain d'assise de la structure ADAPEI. Il annonce aussi une présentation de l'ADAPEI lors des vœux du maire.

Il annonce le lancement de l'appel d'offres pour la salle pluriactivités et l'avancement du dossier de travaux de la salle polyvalente.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de gratuité pour la location de la salle polyvalente pour la revole du Comice. Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Isabelle LOTISSIER tient à remercier la commission communication pour le travail effectué pour le bulletin de fin d'année. Monsieur le Maire tient à féliciter la commission pour l'excellent travail et le très beau bulletin produit cette année. Elle donne la recette reversée au téléthon cette année : 2 823.24 € et annonce le lancement du plan de fleurissement 2018.

Monsieur Yvan SIMON annonce que la maintenance des poteaux incendie sera désormais prise en charge par le Syndicat des Eaux et que cela représente une baisse de charge pour la commune.

Monsieur Christian BOUCHUT remercie les conseillers présents lors de la distribution des sacs poubelles.

Monsieur Patrick FRENAY présente les travaux réalisés pour les illuminations.

Monsieur Thierry LOISON présente le compte-rendu de la réunion communautaire sur les zones d'activités et les différents dossiers de travaux dans des commerces saint laurentais présentés pour des demandes de subventions.

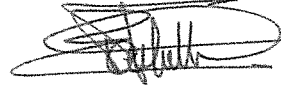
Monsieur Ludovic CARRET fait le point sur la voirie communautaire et le marché aux veaux.

• **Questions diverses** : sans objet

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.*

*Prochaines séances : 25/01/2018 -22/02/2018 -15/03/2018 -29/03/2017 -19/04/2018 -24/05/2018-14/06/2018 -19/07/2018*

Le Maire,



Pierre VARLIETTE

